

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2024-7-12-4**

**Séance du** lundi 23 septembre 2024

### **AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT DE LA VOIE VERTE CONCERNANT L'OPERATION " RD83 RD426 ECHANGEUR D'ERSTEIN - ITINÉRAIRE MODES ACTIFS**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin  
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique

#### **EXCUSEE :**

TENENBAUM Anne

#### **ABSENTS :**

KLINKERT Brigitte, STRAUMANN Eric, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la commande publique, et notamment son article L 2422-12,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-7-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget primitif 2024 Réseaux et Mobilités,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2024-4-12-16 du 13 mai 2024 relatif à la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement de la voie verte concernant l'opération « RD83 RD426 échangeur d'Erstein - itinéraire modes actifs,
- VU l'arrêté préfectoral 2024 – n°67 – 03 du 08 juillet 2024, attribuant une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSiD) 2024 à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le financement du projet « sécurisation d'un itinéraire modes actifs à ERSTEIN », l'opération étant également désignée « RD83 / RD426 – itinéraire modes actifs échangeur d'ERSTEIN »,
- VU la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement de la voie verte concernant l'opération RD83 / RD426 – itinéraire modes actifs échangeur d'ERSTEIN n°67-2024-028 signée le 29 juillet 2024 entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de communes du Canton d'ERSTEIN et la Commune de ERSTEIN,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 12<sup>ème</sup> Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 4 septembre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, en vue de la réalisation de l'opération d'aménagement d'un itinéraire modes actifs au droit de l'échangeur RD83/RD426, la nouvelle répartition financières suivante des dépenses entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Commune d'ERSTEIN et la Communauté de Communes du canton d'ERSTEIN, déduction faite du Fonds Mobilités Actives de 1 006 000 € et de la dotation de soutien à l'investissement des départements d'un montant de 1 200 000 € :
  - o la prise en charge par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 80% du coût global prévisionnel des travaux, représentant un montant prévisionnel de 2 075 200 € HT ;
  - o la prise en charge par la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN à hauteur de 10% du coût global prévisionnel, correspondant à un montant prévisionnel de 259 400 € ;

- la prise en charge par la Commune d'ERSTEIN à hauteur de 10% du coût global prévisionnel, correspondant à un montant prévisionnel de 259 400 €.
- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement du 29 juillet 2024, joint en annexe à la présente délibération, à conclure avec la Communauté de communes du canton d'ERSTEIN et la Commune d'ERSTEIN, intégrant dans le financement de l'opération « RD83/RD426 – itinéraire modes actifs échangeur d'ERSTEIN », l'attribution de la subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSiD) et actualisant en conséquence le montant des participations financières à la charge des parties ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cet avenant et le cas échéant, à apporter les modifications mineures qui s'avéreraient utiles sans qu'elles ne changent le sens de ses dispositions ;
- Note que les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur la tranche P0680015T05, au chapitre 20 – nature 2031 – fonction 843 et au chapitre 23 – nature 2315 – fonction 843, et les recettes issues des participations financières seront inscrites au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur la tranche P0680015T06, au chapitre 13 – nature 1321, nature 13248, et nature 13258 - fonction 843.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Denis SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton de Erstein